



Date : 06/02/2024

Lieu : INSMI, Michel-Ange

Membres du CSI présent-es : Aline Lepot, Anne de Bouard, Arnaud le Ny, Benoît Bonnet Weill, Boris Adamczewski (en visio), Claire le Poulennec, Constantin Vernicos, Denis Bonheure, Felix Cheysson, Gregory Sakaran, Henri Massias, Marco Golla, Mathilde Mougeot, Nicolas Raymond, Olivier Dudas (partiellement, en visio), Pierre Barthélémy (en visio), Sepideh Mirrahimi, Simona Rota Nodari, Sophie Morier-Genoud, Vincent Calvez, Vincent Perrier.

Membres du CSI excusé-es : Thierry Bodineau, Enrica Floris, Olga Paris Romaskevich.

Assistante du Comité National : Léa Payet.

Membres de l'INSMI présent-es : Alessandra Sarti, Cécile d'Orbigny, Christophe Besse et Christophe Delaunay.

Membres du CNRS présent-es : Francesca Grassia.

Invité-es : Clotilde Fermanian, Rémi Carles.

Ordre du jour

1. Approbation du PV du CSI du 17 janvier
2. Intervention 1 de Christophe Besse (informations, prospective, échange)
3. Intervention de Cécile d'Orbigny sur la consultation citoyenne
4. Intervention 2 de Christophe Besse et Christophe Delaunay (mobilité)
5. Intervention du président du précédent CSI, Rémi Carles
6. Intervention de Clotilde Fermanian sur la prospective
7. Présentation de Francesca Grassia
8. Constitution des groupes de travail, propositions d'intervenant-es sur la question de la mobilité

La séance commence à 9h30.

1. Approbation du PV du CSI du 17 janvier

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Intervention 1 de Christophe Besse

Christophe Besse revient sur sa présentation lors de la réunion précédente du CSI en détaillant plusieurs points.

Environnement de la recherche publique. Le paysage est complexe, avec de multiples axes de financements publics : Organismes Nationaux de Recherche (ONR) et universités auxquels s'ajoutent les Communautés d'Universités et Établissements (COMUE), les Établissements Publics Expérimentaux (EPE), France Universités (CPU), Udice (alliance de 10 universités françaises), la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI), les agences, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)... Le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) est quant à lui autorité publique indépendante.

Organisation générale du CNRS. 1 PDG dont dépendent trois directions générales déléguées à savoir la science (DGDS), l'innovation (DGDI) et les ressources (DGDR). Les instituts sont rattachés à la DGDS alors que les délégations régionales dépendent de la DGDR. Le comité national est indépendant. Le comité de direction (directions d'instituts et direction générale) se réunit tous les jeudis matin. Les instituts ont une équipe de direction formée d'un directeur ou d'une directrice et de directeurs et directrices adjoint-es administratif (DAA) et scientifique (DAS).

Missions de l'INSMI. Créé en juin 2010, l'INSMI est un des 10 instituts du CNRS, et un des 3 instituts à mission nationale d'animation et de coordination de la recherche (en mathématiques). Ses missions précises sont :

- promotion de l'excellence de la recherche dans toutes les branches des mathématiques ;
- soutien du développement de thèmes, la formation et la mobilité des chercheurs ;
- renforcement et coordination des structures d'intérêt national et des outils mis à la disposition des unités de recherche et de la communauté des chercheurs, notamment par la création d'infrastructures nationales de recherche ;
- promotion des interactions entre les laboratoires de mathématiques, ceux d'autres disciplines scientifiques et les entreprises, notamment par la valorisation et le transfert de la recherche mathématique ;
- développement des actions internationales dans son domaine de compétence, notamment en participant à la construction d'un espace européen de la recherche en mathématiques ;
- participation à la coordination et à la promotion de la formation par la recherche et de la recherche en mathématiques ;
- soutien des actions de diffusion des connaissances et des actions de communication et de promotion des mathématiques, notamment auprès des jeunes et du grand public.

Le CNRS a engagé une discussion sur le repérimétrage des sections du comité national. La section 41 est la plus grosse des sections (en terme de nombre de chercheurs et chercheuses), mais la direction d'institut reste réticente à la division de la section

en 2. Deux sections auraient pour effet immédiat de séparer à nouveau artificiellement mathématiques dites fondamentales et mathématiques dites appliquées. Pour éviter cela, un découpage en trois sections a été envisagé, mais cela aurait conduit à des sections rassemblant des communautés trop faibles en nombre. Il faudra néanmoins revoir les mots clés car il y a risque que certains disparaissent de notre section (par exemple l'intelligence artificielle, la cryptographie) au bénéfice d'autres sections. C'est une des prérogatives du CSI (en lien avec le conseil scientifique du CNRS).

En plus des missions statutaires, les priorités de l'INSMI sont de

- maintenir l'excellence sur l'ensemble du territoire (notamment par l'utilisation des postes coloriés) ;
- soutenir l'ensemble des domaines de recherche ;
- attirer les jeunes talents brillants ;
- développer la recherche interdisciplinaire ;
- se doter de structures nationales efficaces ;
- relier les mathématiques et les entreprises, et renforcer les liens entre les mathématiques et la société ;
- améliorer les relations internationales ;
- renforcer l'égalité entre femmes et hommes et promouvoir l'inclusivité ;
- consolider la science ouverte.

Pour cela il dispose de plusieurs outils : la mobilité, l'accueil en délégation des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, le soutien scientifique aux UMR (par attribution de postes de chercheurs, chercheuses et ITA), le développement d'unités interdisciplinaires (Borelli, IDP, AISSAI), AMIES, Mathdoc, dont dépend le centre Mersenne, et deux réseaux métiers : Mathrice et le RNBM.

Personnels à l'INSMI. On compte environ 6000 personnes dans les structures dépendant de l'INSMI (3700 chercheurs, chercheuses, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, 1500 doctorant-es, 200 postdocs et 500 ITA). Sur la période 2017 à 2021, on observe les évolutions suivantes : +7% chercheurs et chercheuses ; +131% de personnel de recherche non permanent (doctorant.es et post-doctorant.es) ; ITA : +6% de personnel permanent contre -19% de personnel non permanent. Le plafond d'emploi de l'INSMI est d'environ 650 ETPT (équivalent temps plein travaillé), donc très contraint.

Budget. L'INSMI dispose, en 2024, de 7,2M€ de crédits de fonctionnement et d'investissement, dont 6,1M€ sont directement alloués aux unités. Le reste est utilisé pour d'autres actions : soutien aux chercheurs et chercheuses, IMPT, stages master, PEPS JCJC, médiation, publications, égalité. . .

Prospective scientifique de l'INSMI. Le but est d'asseoir la stratégie scientifique de l'INSMI ; dégager les grandes directions, domaines ou sujets sur lesquels se positionner ou lesquels renforcer à l'avenir. Les deux précédents CSI n'ont pas fait de prospective scientifique, mais la direction de l'INSMI souhaite que l'actuel CSI s'en saisisse. Sans ce travail de prospective, il y a risque de voir certaines disciplines disparaître de l'INSMI

(voir plus haut l'actualisation des mots-clés). Il faut effectuer un travail de diagnostic sur les grandes tendances émergentes afin d'identifier des thématiques prioritaires, sans délaissier les sujets traditionnels.

C'est un travail que les autres instituts effectuent. Pour donner quelques exemples, l'INC a identifié 8 thèmes ou groupes thématiques et a créé des groupes de travail sur ces thèmes en faisant appel à des membres extérieur-es aux CSI ; l'INP a engagé un travail de prospective en trois volets dont deux volets scientifiques pour nourrir la réflexion sur l'évolution de la physique à l'horizon 2030 ; l'INEE rédige un rapport scientifique chaque année.

3. Intervention de Cécile d'Orbigny

Cécile d'Orbigny, directrice adjointe administrative de l'INSMI, nous présente le projet de consultation citoyenne sur la place des mathématiques dans la société.

Elle revient sur les assises des mathématiques : il y a eu beaucoup de groupes de travail, la rédaction des actes, un rôle important joué par l'HCERES, de nombreux interlocuteurs et interlocutrices... mais il n'y a pas eu d'échange avec les citoyen·nes. La consultation citoyenne, ou participation citoyenne existe dans plusieurs pays d'Europe. Elle consiste à faire réfléchir et travailler entre eux des citoyen·nes n'ayant pas nécessairement de lien direct avec la question qui leur est soumise. En France, elle est promue par le ministère de la transformation publique.

Pour les mathématiques, le but d'une telle participation est de faire comprendre que les maths ne se réduisent pas à celles enseignées au lycée ou au collège, et qu'elles sont utiles dans la vie de tous les jours. Trois grands champs de questions seraient proposés, qui interrogerait les citoyen·nes sur :

- leur ressenti, émotion, jugement personnel et opinion ;
- leur niveau d'information ;
- les outils et choix publics à mettre en œuvre.

Une entreprise spécialisée dans les consultations citoyennes (une "civic tech") accompagnera le projet. Les appels d'offre sont prévus au premier trimestre 2024 ; la consultation durera au moins 18 mois. L'effort devra être mis sur la diversité des citoyen·nes consulté·es plutôt que sur le volume, contrairement aux grandes consultations nationales.

Le comité de pilotage comprendra un observateur ou une observatrice issu·e des instances nationales, et l'association du CSI est discutée. Le CSI pose aussi la question de l'intégration des sociétés savantes au projet, intégration qui est en cours.

L'objectif de la consultation est de permettre une communication dans les deux sens : construire des actions ou réorienter les actions existantes ; appuyer les remarques citoyennes envers les décideurs politiques. Pour intéresser ces derniers, il faudra prévoir un temps fort.

4. Intervention 2 de Christophe Besse et Christophe Delaunay

Aspects généraux. La question sur l'endo-recrutement s'est posée dès les années 1930 aux USA ; dans les années 1970, la gazette des maths invite à proscrire le localisme (suite à la pénurie de postes) ; en 1983 Laurent Schwartz érige la mobilité en impératif catégorique. L'article 45 du décret du 6 juin 1984 impose une condition de mobilité pour le recrutement (par exemple une candidature hors académie, ou une mobilité effectuée lors de détachements, délégation ou CRCT pour une durée de plus de 2 ans) et considère la région Île de France comme une seule et même académie. Le décret prévoit aussi un bonus dans l'avancement de carrière pour les MCF ayant effectué une mobilité. L'article est abrogé en 1987, mais le bonus semble encore existant. Malgré l'abrogation de l'article, les conditions de mobilité fixées n'ont jamais disparues en mathématiques.

Par définition, la *mobilité* consiste à recruter de manière privilégiée des candidatures externes au détriment des candidatures locales ; a contrario du *localisme*, qui consiste à recruter de manière privilégiée des candidatures locales au détriment des candidatures extérieures. Certaines disciplines font du localisme mais les maths sont la seule discipline qui favorise le non localisme. Il existe de nombreux débats et de nombreuses études sur les controverses liées à l'endo-recrutement (voir les transparents).

Mobilité vs endo-recrutement. Les avantages de la mobilité sont

- favorise le brassage des idées ;
- renforce la cohérence des réseaux nationaux thématiques et redistribue les talents ;
- évite les recrutements biaisés et les phénomènes de complaisance ;
- réduit le mandarinat ;
- participe à l'émancipation scientifique.

Les avantages du localisme :

- favorise la mobilisation des réseaux sociaux locaux (dans les universités) ;
- renforce la cohérence scientifique locale (dans d'autres disciplines, les labos peuvent d'être scientifiquement très spécialisés) ;
- évite la démotivation liée au manque de perspective de carrière ;
- réduit le coût salarial lors d'un passage MCF à PR ;
- participe à l'évitement des risques dans les recrutements.

Des membres du CSI notent qu'il y a aussi un risque social : en Allemagne il y a eu interdiction du localisme et les femmes ont quitté le domaine. Alessandra Sarti a travaillé plusieurs années en Allemagne. Elle indique que cette remarque n'est pas correcte. Elle est disponible pour échanger avec le CSI à ce sujet. Christophe Delaunay répond aussi qu'il n'est pas si clair que les femmes soient pénalisées par la politique de mobilité. À titre d'exemple, en informatique, qui ne pratique pas la mobilité, le taux de féminisation est plus faible que celui de la section 26 du CNU mais meilleur que celui de la section 25 (en particulier sur le passage MCF à PR).

Les questionnements classiques cherchent à savoir s'il faut s'opposer au recrutement local ou du moins établir un quota, s'il faut déterminer une règle unique nationale, s'il faut fixer le pourcentage et le faire évoluer.

Chiffres nationaux. (voir les transparents)

Endo-recrutement et mathématiques. Après l'abrogation de l'article 45 en 1987, la communauté est restée attachée au principe de l'exo-recrutement. Suite à une initiative suédoise, il existe en France un indice de mobilité Académique (AMI), qui mesure le taux des permanent-es (C/EC) dans un laboratoire qui ont été formé-es et ont passé leur thèse dans un autre établissement (pour les MCF et CR) ou qui ont été MCF ou CR ailleurs (pour les PR et DR).

La politique actuelle de non-recrutement local consiste à ne pas recruter un-e MCF et de ne pas affecter un-e CR CNRS dans le laboratoire/établissement de soutenance de sa thèse ; ni de recruter un-e PR et d'affecter un-DR CNRS dans le laboratoire/établissement dans lequel elle ou il est déjà en poste en tant que MCF ou CR. Actuellement, l'INSMI préconise au plus un recrutement local d'EC par période de contractualisation, et exige une mobilité lors d'un recrutement de chercheur ou chercheuse, sauf situation exceptionnelle.

Ces exigences ont permis à ce que les mathématiques en France soit une communauté nationale univoque et homogène en qualité, enviée par les autres disciplines. Elles ont probablement contribué à l'augmentation de la qualité globale de la recherche, ont produit une homogénéité de la qualité des formations, la création de l'INSMI grâce à la mobilisation de toute la communauté, ainsi que la préservation des UMR via le coloriage des affectations de CR et de DR du CNRS sur tout le territoire. En outre, le taux de réussite supérieur à l'ANR/ERC, les progrès sur la science ouverte et la mise en place des fédérations peuvent être vus comme des effets collatéraux probables de cette politique.

Néanmoins plusieurs problématiques ont émergé : l'évolution des trajectoires de recrutement (premiers recrutements et promotions plus tardives) ; situation spécifique de Paris par rapport à la province ; la différence de pratiques dans les autres organismes nationaux de recherche ; le ressenti par rapport à la parité ; l'effet sur le nombre de postes ; et le nouveau paradigme des chaires junior et du repyramidage. Plusieurs textes sont issus de réflexions de la communauté (dans les unités IECL, LJAD, IMT, au sein du précédent CSI). Attention au fait que certains de ces documents doivent être mis à jour. Le comité d'évaluation Hcéres du CNRS recommande d'examiner de plus près qui est le plus touché par cette politique et de déterminer le juste équilibre entre les avantages scientifiques et le coût humain.

Il est attendu que le CSI actuel s'empare de la question, et communique des recommandations argumentées par une analyse (bénéfices/risques), et ainsi définir une trajectoire dans l'intérêt général, tout en préservant la qualité du réseau des mathématiques françaises et l'homogénéité de la qualité des formations. Les pistes de réflexion possibles sont la population concernée, la définition du recrutement local et les règles auxquelles il faut s'attacher.

Les membres du CSI s'interrogent sur la légalité d'imposer des mesures, mais Christophe Besse leur répond qu'il s'agit seulement de recommandations de bonnes pratiques.

S'agissant de l'avenir des postes de MCF (réforme des statuts?), un changement ne semble pas être à l'ordre du jour.

5. Intervention de Rémi Carles

Retour d'expérience de Rémi Carles, président du CSI lors du précédent mandat

La présence d'Henri Massias, membre de l'ancien CSI, est une chance, notamment pour les aspects techniques de travail et de communication entre les membres : liste de diffusion, PLMbox... Les documents du précédent mandat sont toujours accessibles, et contiennent beaucoup d'informations (non sensibles) à utiliser et consulter, par exemple sur la parité. Le forum environnement existe toujours (même s'il n'est pas très actif), mais la partie développement durable ne fait maintenant plus partie des prérogatives du CSI. C'est Olivier Saut qui a repris le sujet.

Le précédent CSI avait choisi de se réunir 3 fois par an, donc d'ajouter une réunion plénière aux deux réunions statutaires. Chaque journée était divisée en deux : la matinée était consacrée aux interventions de la direction, alors que l'après-midi était dédiée aux groupes de travail. Un-e ou plusieurs intervenant-es extérieur-es étaient en général invité-es pour parler d'un sujet spécifique à un groupe de travail.

Rémi Carles nous invite à lire le rapport de prospective, qu'il considère comme complet. Le choix de ne pas mettre de science dans le rapport a été assumé dès le début ; depuis que la section ne fait plus de rapport de prospective scientifique, seule la première mandature en avait produit un (le CSI actuel est le quatrième depuis la création de l'INSMI). La synthèse nationale et de prospective sur les mathématiques, commandée par l'HCERES, a joué ce rôle. Néanmoins, le sujet de l'intelligence artificielle a tout de même été partiellement traité (le volet IA et éthique n'a pas pu l'être). Beaucoup de sujets évoqués en début de mandat n'ont pas pu être abordés, faute de temps.

Selon Rémi Carles, le fonctionnement du CSI doit profiter de la diversité des expériences, des diversités de parcours de ses membres ; il est important de les mettre en commun.

Lors de la dernière réunion, un tour de table a permis d'exprimer les points positifs et négatifs du mandat. Il ressort que les membres du CSI ont tous et toutes appris de nombreuses choses à titre individuel, et jugent l'expérience très enrichissante. Les membres espèrent avoir fait avancer la réflexion sur certains thèmes. Toutefois le manque de partage et de communication des travaux du CSI avec la communauté constitue une grande frustration. Peut-être que la mise en place de correspondant-es au sein des labos permettrait d'améliorer ce point, par exemple en transmettant les compte-rendus des réunions. Le CSI a peu de missions statutaires donc une grande liberté. Cette liberté a un coût et un équilibre doit être trouvé. Quel est le suivi des recommandations, l'impact du rapport de prospective? Rémi Carles conseille de ne pas s'engager dans trop de groupes de travail, au risque de perdre en efficacité. Il faut aussi s'attacher aux thèmes qui nous sont chers car l'investissement est trop faible sinon. À titre personnel, il pense

aussi que le rapport entre la direction de l'INSMI et le CSI doit mûrir : il regrette le manque de consultation sur le coloriage des postes et sur les chaires junior. Un autre exemple est l'appel à projet parité, pour lequel le CSI aurait pu être consulté en amont afin de désamorcer certaines réactions.

Sur les sujets qui n'ont pas pu être abordés, un serpent de mer : les interactions avec les autres conseils d'instituts. Il y a eu quelques interactions avec l'INSB et l'INS2I, mais les liens doivent être mis en place dès le début du mandat (Nicolas Raymond informe qu'il a déjà discuté avec l'INS2I qui s'occupe d'un groupe de travail "IA et éthique" ; il souhaiterait que l'on y participe, en associant éventuellement l'INSHS). La question des logiciels libres n'a pas été traitée, alors qu'elle est mise en avant par Alain Schuhl. Rémi Carles fait remarquer que l'on peut acheter une licence windows mais qu'il est impossible de faire un don pour un logiciel libre. La question du nombre de sections en maths n'a finalement pas été traitée. Il faudra mettre à jour les mot-clés, car on perd sinon certains candidat·es au concours.

Les membres du CSI interrogent Rémi Carles sur plusieurs points. Première question, sur la mobilité : comment le CSI a-t'il procédé pour émettre des recommandations ? Rémi Carles explique que des informations ont d'abord été recueillies sur les pratiques à l'étranger (notamment Japon, Chine, Allemagne, US) ; le conseil s'est aussi inspiré du document de l'institut Élie Cartan de Lorraine (IECL) qui avait mis en place un groupe de travail sur le recrutement local, de décisions du Laboratoire Jean Alexandre Dieudonné (LJAD, Nice) dont il est question de rediscuter actuellement au sein du même laboratoire. Le reste a été nourri par des réflexions au sein du CSI, la recommandation finale étant d'éviter la rigidité et d'avoir du discernement. Autre question, sur le fonctionnement pratique des groupes de travail : les réunions étaient effectuées par visio-conférence et les documents et compte-rendus mis à disposition dans la PLMbox. Dernière question sur la prospective scientifique : les autres CSI fonctionnent différemment ; l'IN2P3 (qui compte une douzaine de labos) organise par exemple des exposés scientifiques sur 2 journées en présence des directions d'unité. Le CSI actuel a fait le choix de ne pas aller dans cette direction ; on constate aussi que les rapports de prospective scientifique reflètent les thématiques des gens qui le rédigent.

6. Intervention de Clotilde Fermanian

Professeure à l'université de Créteil, actuellement à Angers, actuelle membre du conseil scientifique du CNRS et ancienne directrice adjointe scientifique de l'INSMI, Clotilde Fermanian commence par noter l'importance du CSI et du comité national, qui permet de "surveiller" la direction des deux côtés : ils donnent à la fois un point de vue de la communauté à la direction, et permettent aussi aux informations et décisions de redescendre dans les unités.

Elle revient ensuite sur la synthèse des mathématiques, dont elle a participé à la rédaction (pour la partie prospective scientifique). Le comité a fonctionné par entretiens. Une liste des thématiques avait été faite au préalable par Grégoire Allaire et Marc

Peigné. Les personnes interviewées ont alors été choisies en lien avec ces thématiques. On les questionnait sur ce qui fonctionnait bien, ce qui se développait, ce qu'il fallait protéger etc. Lors des interviews, les questions de la pression au travail et de l'insertion des jeunes sont beaucoup ressorties. Le second retour concernait le pilotage de la recherche en France aujourd'hui. Auparavant, cette tâche était déléguée au ministère, qui pouvait décider d'appuyer des créations de postes à l'université sur des thématiques spécifiques. Certain-es collègues travaillant dans des domaines plus restreints (histoire des mathématiques par exemple), regrettent de ne plus avoir cette possibilité, car il est dur pour ces thématiques de récupérer des postes lors des arbitrages. Désormais, le pilotage est fait à l'INSMI, et le CSI aurait donc potentiellement un rôle à jouer pour protéger ces domaines. Un exemple fascinant de politique scientifique est le développement des maths-bio en France. Celles-ci se sont développées grâce aux moyens dégagés pour les soutenir, par exemple la création des commissions interdisciplinaires (dans ce cas, la CID 51). L'INSMI a un moyen d'action par la mise en place de postes dans ces CID, ou bien par un fléchage thématique. Le CSI peut jouer un rôle à ce niveau en formulant des recommandations. L'INSMI pourrait également utiliser les autres CID (55 : Sciences et données, ou 53 : Sciences en société).

Concernant les "petits" domaines, comme l'histoire des mathématiques, on compte de nombreuses et nombreux DR mais peu de CR. Stéphane Sabourau fait remarquer que ces DR ont été, pour la plupart, recruté-es avant de développer leur recherche dans ce domaine.

Concernant l'IA, l'attractivité des GAFAM et des start-ups fait courir un risque que les compétences partent dans le privé, et que le lien avec l'université soit rompu (cela pose aussi un problème pour l'enseignement de ces matières). L'expertise et le pilotage ne doivent pas partir complètement dans le privé. Sans vouloir empêcher les personnes formées à l'université de partir, il faut réfléchir à de nouvelles circulations, à des dispositifs permettant de garder un lien mature pour faire de la science avec les gens qu'ont formés. Le modèle actuel (laboratoires communs, chaire industrielles) est trop lourd du point de vue juridique selon les industriel-les, d'autant plus que les entreprises en IA sont souvent de petites structures.

Enfin, parmi les domaines émergents à soutenir, la technologie quantique dispose de forces en mathématiques qui pourraient être davantage exploitées.

7. Présentation de Francesca Grassia

Secrétaire générale du comité national, Francesca Grassia explique son parcours avant son arrivée au comité national en 2020. Physicienne, elle a bifurqué vers l'administration de la recherche assez rapidement, d'abord en valorisation, puis en relations internationales. Elle est arrivée à la présidence du comité nationale au moment du covid. Elle nous explique comment elle a pu sauver le concours en 2020.

Le CSI pose la question du décalage entre les différents mandats (conseil scientifique, section, CID). Francesca Grassia répond que l'harmonisation est compliquée vu

les différences de durée des mandats, la section étant revenue à une durée de 4 ans, contrairement aux 5 ans pour le conseil scientifique. Cette période de 5 ans est difficile à modifier à moins de modifier celle des UMR.

8. Répartition des groupes de travail

Pour rappel, quatre groupes de travail avaient été considérés lors de la précédente réunion. Il est proposé que le groupe de travail sur le développement durable soit une thématique transverse à aborder dans tous les autres, puisqu'il y a maintenant un délégué scientifique à l'INSMI pour cela (Olivier Saut). D'autre part, la direction souhaite que le CSI s'empare de la question de prospective scientifique. La proposition de groupes devient donc la suivante :

- bien-être au travail ;
- carrières (incluant la mobilité) ;
- interaction avec les autres sciences ;
- prospective scientifique.

Il est évoqué aussi la participation au groupe de travail "IA et éthique", démarré par l'INS2I. Après plusieurs interventions et sollicitations, les groupes se répartissent de la façon suivante :

Carrières. Arnaud Le Ny, Boris Adamczewski (aide référent), Constantin Vernicos, Marco Golla, Nicolas Raymond, Sepideh Mirrahimi, Simona Rota Nodari, Sophie Morier-Genoud, Thierry Bodineau, Vincent Calvez (référent). Un des but urgents est de trouver une personne qui pourrait être invitée le 21 mai sur la question de la mobilité.

Bien-être au travail. Nicolas Raymond, Sophie Morier-Genoud. Une proposition est de faire une enquête sociologique sur le sujet (cf. l'enquête de Bernard Zarca). On pourrait inviter Clémence Perronnet, sociologue. Constantin Vernicos mentionne une thèse en cours sur le sujet.

Prospective scientifique. Aline Lefebvre-Lepot, Anne de Bouard (référente), Boris Adamczewski, Constantin Vernicos, Enrica Floris, Mathilde Mougeot. Dans un premier temps, il faudrait répondre assez rapidement aux questions de la redéfinition des mots-clés de la section.

Interdisciplinarité et médiation. Pas d'urgence pour constituer le groupe, cela peut attendre le retour d'Olga Paris Romaskevich.

IA et éthique. : Mathilde Mougeot est intéressée. Il faut en discuter avec d'autres CSI.

Il est proposé d'utiliser Mattermost, outil de la PLM pour communiquer au sein des groupes de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.